

La constitution de la collection de vignes de la pépinière du Luxembourg à Paris (1803-1809)

The formation of the Luxembourg vine varieties depository in Paris (1803-1809)

Article publié le 15 décembre 2023.

Henri Galinié, Jeanne Galinié-Yerre Samuel Leturcq

DOI : 10.58335/crescentis.1473

✉ <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1473>

[Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Henri Galinié, Jeanne Galinié-Yerre Samuel Leturcq, « La constitution de la collection de vignes de la pépinière du Luxembourg à Paris (1803-1809) », *Crescentis* [], 6 | 2023, publié le 15 décembre 2023 et consulté le 16 février 2026. Droits d'auteur : [Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). DOI : 10.58335/crescentis.1473. URL : <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1473>

La revue *Crescentis* autorise et encourage le dépôt de ce pdf dans des archives ouvertes.

PREO

PREO est une plateforme de diffusion voie diamant.

La constitution de la collection de vignes de la pépinière du Luxembourg à Paris (1803-1809)

The formation of the Luxembourg vine varieties depository in Paris (1803-1809)

Crescentis

Article publié le 15 décembre 2023.

6 | 2023

Des cépages sans noms, des noms sans cépages. Comment désigner la vigne ?

Henri Galinié, Jeanne Galinié-Yerre Samuel Leturcq

DOI : 10.58335/crescentis.1473

✉ <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1473>

[Licence CC BY 4.0 \(https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

- 1 En 1803, le ministre de l'Intérieur, Jean-Antoine Chaptal, chargea Michel-Christophe Hervy, directeur de la pépinière du Luxembourg, de constituer une collection de toutes les « espèces de vignes » cultivées en France. Cette collection s'inscrit dans le mouvement destiné à améliorer la qualité des produits de la vigne dont la connaissance passe par la solution des synonymies et l'établissement d'une nomenclature. Chaptal eut deux prédécesseurs : François Rozier et Nicolas Dupré de Saint-Maur. En effet en 1774, l'abbé François Rozier, accompagné par le contrôleur général Augustin-Henri Cochin, fut le premier à vouloir « rassembler et cultiver toutes [les espèces] afin de les comparer ensuite les unes aux autres et reconnoître celles qui quoique différemment denommées dans les différentes provinces sont néanmoins les mêmes » (Galinié, Dalloz, Galinié-Yerre 2023). Cette démarche n'a pas abouti, et il reste très peu de traces des réponses à la demande qu'il envoya dans le Royaume¹. À son tour, de 1782 à 1784, l'intendant de Guyenne Nicolas Dupré de Saint-Maur engagea une entreprise du même type. Il demanda à ses collègues intendants de réunir l'ensemble des espèces de vignes cultivées et de lui en envoyer

des échantillons (boutures ou crossettes) ainsi que des notices ou mémoires explicatifs au sujet de leur culture et des vins que l'on en obtient. À réception à Bordeaux, ces plants furent inventoriés et pour certains plantés dans une collection éphémère. Contrairement à la demande de Rozier-Cochin, celle de Dupré de Saint-Maur retint l'attention d'un grand nombre d'intendants².

- 2 Ainsi la demande de Chaptal de 1803 s'inscrit dans un mouvement dans lequel la nomenclature tient une place de choix, ce qui n'a rien d'original à cette époque (Sélosse 2015). Selon André Jullien (Jullien 1816), la France au début du xix^e siècle compte 78 départements viticoles³. Sur ces 78 départements viticoles, 76 services d'Archives départementales ont été visités (Figure 1) et ont permis de retrouver 23 dossiers d'envois à Paris conservés aujourd'hui dans 24 départements⁴. Ces dossiers sont plus ou moins riches en fonction de leur état de conservation et comprennent des informations variées selon les départements (Figure 2). Dans le cadre du programme régional CepAtlas (2020-2022)⁵, les fonds des services expéditeurs ont donc été explorés, mais pas ceux du ministère qui commandite ces expéditions. Le contexte sanitaire de la crise du Covid en 2020 et 2021 a en effet empêché l'exploration des fonds conservés aux Archives Nationales.

Figure 1 : Dépôts d'Archives Départementales visitées dans le cadre du programme CepAtlas.



Les déplacements ont eu lieu en 2020-2021, fortement perturbés par les restrictions sanitaires. La carte utilise les départements actuels mais l'ensemble des dépôts d'archives des départements d'Ile-de-France ont été visités (Paris, Seine-et-Marne et Yvelines), tout comme les archives qui correspondent à l'actuel Territoire de Belfort (qui faisait partie du Haut-Rhin au début du xix^e siècle). Seuls les dépôts d'Archives Départementales des Ardennes, de l'Eure et de la Lozère n'ont pu être visités car les conditions de déplacement et/ou d'accès aux salles de lecture étaient trop restreintes et que les inventaires (ainsi que des échanges avec les archivistes) indiquaient qu'aucun document n'avait été conservé.

© CepAtlas.

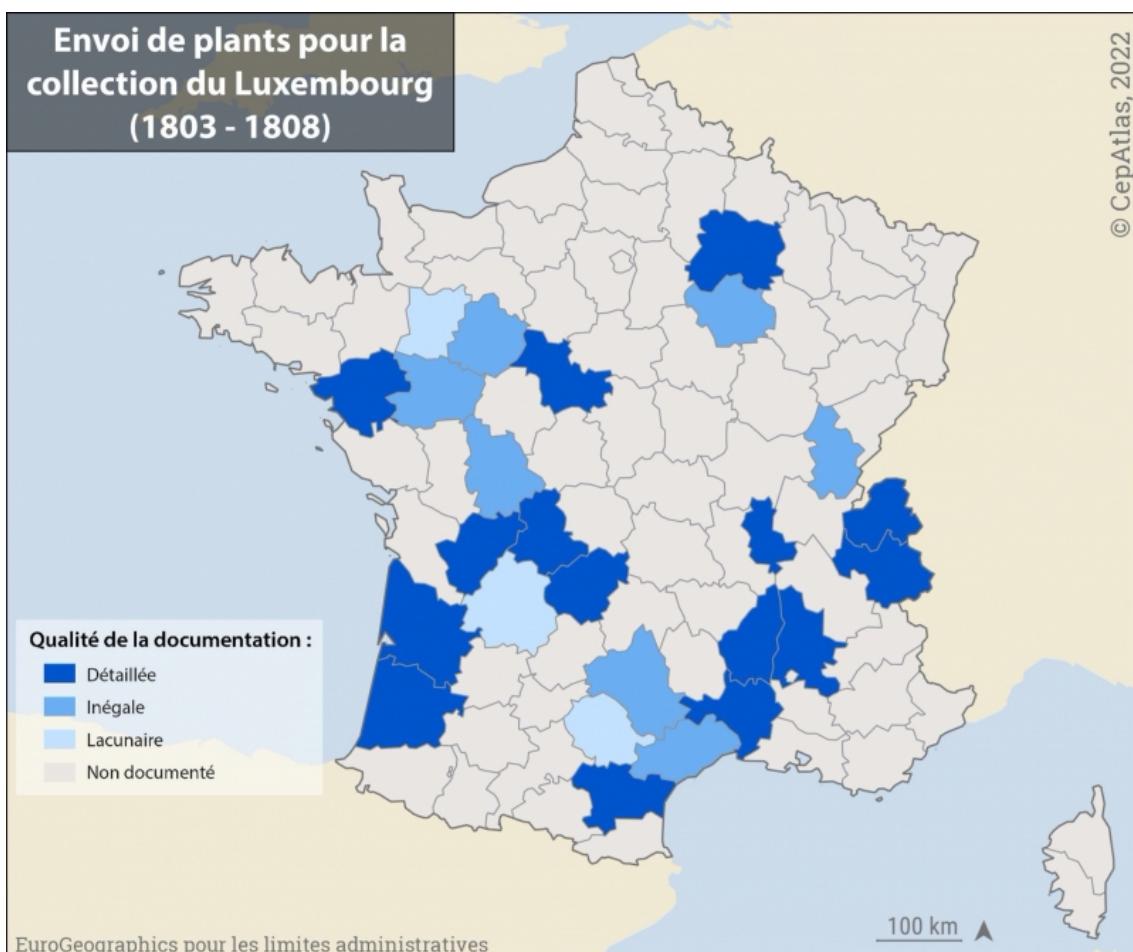
Figure 2 : Envois des dossiers pour la collection du Luxembourg (1803-1807).

Départements renseignés	Envoi des listes					Commentaires
	Département	Arrondissement	Canton	Vignoble	Commune	
7		1	11			
10		1				
11		4				
12		3			4	
16		1				1 tableau
19	1		6		1	
24	1					
26	1		12			
30	1	9			2	
33				4		1 tableau
34	2					
39	1					
40	1		1	2	14	
41	1	2		1	1	
44		1			9	1 mémoire
49	1					
51		2				
53				1		1 mémoire pour le département
69		1			2	
73		1	3	1	6	un dossier commun pour le département du Léman
74			3			
81		1			1	
86	1					
87					3	

- 3 Le ministre envoya à chaque préfet deux circulaires successives (en janvier, puis septembre 1803) pour leur demander « quelques plants tant en crossettes qu'en simples boutures de chacune des espèces de vignes dont la culture est suivie sur les sols de [leur] département ». Ces courriers furent repris par son successeur, Champagny, qui, le 16 novembre 1804, renouvela la demande aux préfets qui n'avaient pas répondu et leur expliqua à nouveau la volonté « de fixer la synonymie des différentes espèces de vignes et de réunir toutes les variétés connues dans un même local ».
- 4 La carte de localisation des envois de plants réalisée dans le cadre du programme CepAtlas par Amandine Ebner⁶, (Figure 3) fait apparaître les disparités de qualité de l'information conservée selon les départements. Cette carte met en lumière les réponses de plusieurs vignobles dans leur acception actuelle⁷ : la Champagne (Aube et

Marne), le Jura, la Savoie (département du Mont-Blanc, cf. note 3), partiellement le Beaujolais (Rhône) et le Rhône septentrional (Ardèche), le Rhône méridional (Ardèche, Drôme, partie orientale du Gard), le Languedoc (Aveyron, Hérault, partie occidentale du Gard, Aude), une grande partie du Sud-Ouest (Tarn, Landes, Gironde, Dordogne), le Centre-Ouest (Charente, Haute-Vienne, Vienne, Corrèze), et une partie occidentale du vignoble ligérien (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Loir-et-Cher). En découle l'absence totale du vignoble méditerranéen, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Bourgogne, de l'Île-de-France, de l'Auvergne, et des données très lacunaires pour le Val-de-Loire et le Sud-Ouest.

Figure 3 : Les envois de plants pour la Collection du Luxembourg.



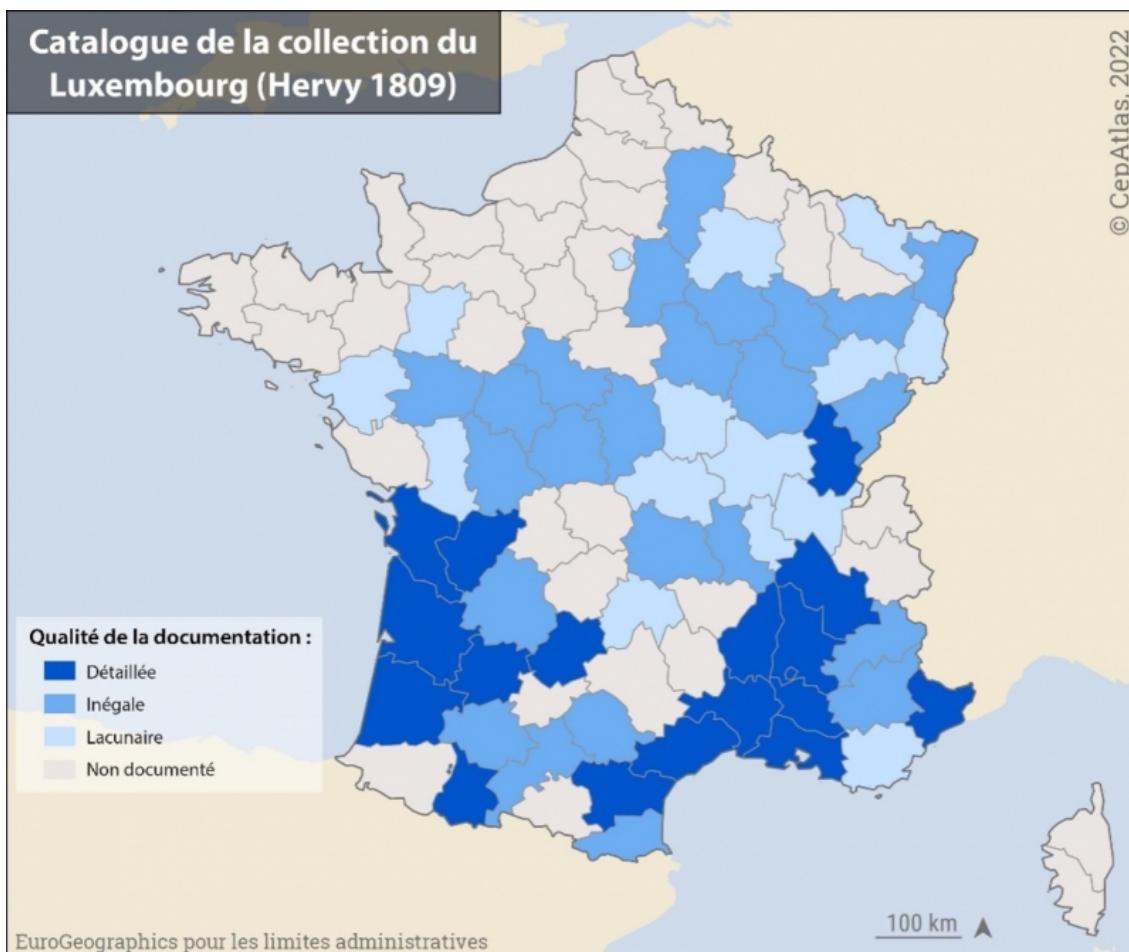
La date de 1808, initialement fixée durant le programme CepAtlas, a finalement été modifiée après analyse de l'ensemble de la documentation limitée à 1807. Le titre de la carte sera modifié ultérieurement.

© CepAtlas.

- 5 La documentation conservée dans les 24 départements (Figure 2) procure un total d'environ 2 400 occurrences de noms de plants disséminés dans le pays. Selon les départements, la précision des mémoires est très variable : les dossiers peuvent comprendre de simples listes, comme en Gironde⁸ ; des listes avec des commentaires sur la qualité du vin et la façon de cultiver la vigne, comme pour l'Hérault⁹ ; ou encore des communications savantes comme le mémoire du Maine-et-Loire¹⁰ rédigé par Gabriel Éléonore Merlet de la Boulaye, botaniste angevin, fondateur de la première société botanique de l'Anjou et président du jardin des plantes d'Angers. Il fournit une liste détaillée de 15 « variétés de vignes dont la culture est suivie dans ce département ». Ce document est exceptionnel car il donne la primeur aux plants blancs et souligne la prépondérance du franc-pineau ou pineau blanc (le chenin), et donne peu d'importance aux plants rouges (Galinié, Leturcq, Yerre 2019).
- 6 Ces informations inédites sont à mettre en regard du « Catalogue méthodique de tous les arbres, arbustes et fruitiers et des vignes formant la collection de l'école impériale établie près le Luxembourg... » que Michel-Christophe Hervy fit paraître en 1809. Pour ce qui concerne les vignes, le catalogue comporte 586 entrées, dont certaines provenant d'Italie (36) et 16 sans mention de provenance. Outre ceux-ci, les entrées concernent les plants introduits de 57 départements (Figure 4). Les provenances sont donc beaucoup plus nombreuses que les 24 envois départementaux retrouvés, mais les occurrences bien moindres, et divergent beaucoup. Une comparaison des listes des envois et de la publication de 1809 n'a pas permis d'établir de lien direct entre elles¹¹. Des noms communs se retrouvent entre les envois (1803 et 1807) et la collection de 1809, qui correspondent à diverses listes des envois initiaux, ainsi que de nouveaux noms qui n'apparaissent pas dans les envois. Par exemple le Maine-et-Loire envoie un unique mémoire qui comprend 11 plants principaux : franc-pineau, pineau-verd, blanc-tendrier, fiez, gouas, ransard, écouant, verdelho, noir, verronet, rouget et trois plants secondaires : caux, pineau et plant de bourgogne¹². Dans le catalogue de Hervy se trouve un total de six noms distincts : brune, lignage, arbois, auvernat, gamet blanc et melier noir. Il n'y a donc aucun nom commun avec l'envoi de 1804. De la Mayenne est envoyé en 1805 un mémoire relatant la présence de cinq plants de vignes, uniquement à Saint-Denis d'Anjou : le

pinet blanc, le gouais, le doucin, le piesain noir et le bordelais¹³. En 1809, la liste départementale reconstituée ne reprend que le bordelais et le pied sain, mais ajoute le croc. Ces deux exemples sont représentatifs de l'ensemble des disparités entre les documents d'origine et la liste publiée en 1809 qui est une publication provisoire diffusée par Hervy pour obtenir des contributions¹⁴. Une différence très importante est aussi constatée entre le nombre de plants envoyés, 3 280, et la liste de 1809 qui en comporte pour les mêmes départements 248. Enfin, il faut noter que certains départements qui ont envoyé des plants entre 1803 et 1807 sont absents de la liste de 1809 : l'Aveyron, la Corrèze, le Mont-Blanc et la Haute-Vienne.

Figure 4 : La documentation recueillie pour la constitution du catalogue de la collection du Luxembourg (Hervy 1809).



© CepAtlas.

- 7 Il est fort possible que des plants aient été égarés ou mal étiquetés ou qu'ils n'aient pas survécu au transport, à la replantation... D'autre part, l'édition du catalogue de 1809 permet de constater l'apparition de noms qui ne sont pas dans les listes des envois retrouvées dans les archives départementales. Il existe peut-être d'autres envois, postérieurs, dont les départements n'ont pas gardé trace.
- 8 En ce qui concerne les envois, la qualité et la richesse de la documentation varient selon les départements : certains préfets se sont contentés de tableaux partiels des noms des plants de vignes et de leurs qualités, d'autres ont envoyé un mémoire, et la plupart ont transmis les réponses des arrondissements, des cantons, voire des communes. Dans ces derniers cas, de nombreuses listes, souvent accompagnées de mémoires explicatifs, furent remises au préfet puis envoyées à Paris, documents parfois accompagnés d'une liste départementale récapitulative. D'après les documents des différents dépôts d'archives, la Gironde a transmis un cahier intitulé « Nom des différentes variétés de vignes qui produisent les vins les plus renommés de département de la Gironde » et qui contenait uniquement des listes sans commentaire pour les différents vignobles : Médoc, vin rouge ; Pessac, vin rouge ; Côte et palu : vin rouge ; Langon vin blanc. La seule indication supplémentaire est la liste des premiers, deuxièmes et troisièmes crus pour chacun des vignobles. Aucun courrier d'accompagnement n'a été retrouvé¹⁵. En Charente, un document intitulé « Nomenclature des espèces de vignes dont la culture est suivie sur le sol du 5^e arrondissement du département de la charente notamment aux environs de cognac » a été conservé¹⁶. Il s'agit d'un tableau de quatre colonnes : « numéros correspondants à ceux du paquet de cosslettes – noms des espèces en botanique – noms sous lesquels ces espèces sont vulgairement connues – observations ». Cette dernière colonne inclut des informations sur la phénologie, les qualités du raisin et sa présence dans le vignoble. Ce tableau permet d'observer les tentatives locales de rapprochements des noms vernaculaires et plus généraux. En l'occurrence il est difficile de différencier les deux colonnes car les noms vernaculaires et les noms généraux sont inscrits indifféremment dans la colonne « botanique » ou dans la colonne « espèces vulgairement connues ». En tout état de cause, ce tableau comporte beaucoup d'erreurs, mais a néanmoins le mérite de montrer la volonté de son auteur anonyme de participer à

l'entreprise mise en œuvre par Chaptal. D'autres départements, tels la Loire-Inférieure¹⁷ ou la Mayenne¹⁸, ont produit des mémoires qui donnent en sus des informations sur la manière de cultiver la vigne. Enfin, dans la plupart des départements, les préfets ont fait appel aux représentants locaux pour répondre au ministre. En Ardèche, par exemple, le juge de paix du canton de Vallon adressa un courrier au préfet du département afin de lui « faire passer les plans tant en cossètes qu'en simples boutures de chacune des espèces de vignes dont la culture est suivie sur le sol de [s] on canton »¹⁹. Dans ces départements, les dossiers comprennent des courriers qui accompagnent les listes des diverses espèces cultivées, parfois brutes ou complétées par des commentaires sur le plant, sa culture, le vin qui est produit..., ainsi que des échanges entre les différents intervenants (locaux, préfectoraux et nationaux) pour demander des renvois de plants ou pour des raisons pécuniaires. Le dossier de l'Aveyron²⁰ présente des observations sur la langue ; le tableau de l'arrondissement de Villefranche est constitué de trois colonnes : la première comporte des numéros « correspondant a celui de l'étiquette », la deuxième le « nom qu'on donne au plant dans l'idiome patois » et la troisième les « Observations ». Dans cette dernière est inscrit : « on a été forcé d'employer les dénominations patoises parce que nos vignerons ne sçavent point le français & qu'on n'a pas de cultivateurs instruits qui connaissent les dénominations françaises. Il est vraisemblable que l'envoi ne contient pas soixante douze espèces, quoiqu'il y ait soixante douze nos. Le tableau, comme la langue, varie d'un canton à l'autre on doit présumer que les mêmes espèces portent différents noms en différents cantons. [...] ». C'est exactement là l'entreprise de Chaptal, ce que Victor Pulliat nommait « débrouiller le chaos de l'immense nomenclature des cépages » (Pulliat 1888) : faire le tri dans les différentes façons de nommer très locales et les regrouper quand elles correspondent à une seule espèce et plus tard à un seul cépage, pour fixer un seul nom destiné à être utilisé dans tout l'Empire.

9

Comme celles qui l'ont précédée, la collection de Chaptal était inscrite dans un projet d'ordre économique, l'amélioration de la qualité du vin, dont la réalisation nécessitait une meilleure connaissance des variétés de la vigne cultivée. Louis Bosc d'Antic se chargea de ce dernier aspect et fit progresser la science de son temps. À partir de 1806, il assura la responsabilité scientifique de la collection des « variétés

de Vignes cultivées dans les Pépinières du Luxembourg » ainsi que l'indique le titre de son article de 1807 (Bosc 1807). Dans cette publication, qu'il a reprise, corrigée, enrichie à plusieurs reprises, il expose la méthode de travail en trois temps mise en œuvre dans des « cahiers ». Les trois cahiers présentés en 1807 résument cette méthode.

- 10 Le cahier 1, dit des synonymies, « a pour objet d'inscrire, par ordre alphabétique et au moyen d'une description très-courte, les variétés qui me passent sous les yeux, et d'ajouter à la suite de cette description les différens noms que porte chacune de ces variétés, à mesure que j'en constate l'identité avec le pied d'abord observé. »
- 11 Le cahier 2, dit des descriptions absolues, « est le fond de mon travail ; mais combien il y aura encore d'augmentations, de corrections à y faire, avant que je puisse le livrer au public ! Ce n'est qu'à force de voir et revoir les mêmes objets, de les comparer à des époques et dans des circonstances différentes, que je pourrai en tirer des conclusions positives ; aussi ne serai-je pas pressé de publier mes résultats particuliers et généraux. »
- 12 Le cahier 3 « est un tableau synoptique des variétés déjà fixées et insérées aux cahiers précédents. Il ne contient que des noms : son objet, en ce moment, est de faciliter mes recherches ; et lorsqu'il sera complet, il remplira la même destination entre les mains de ceux qui voudront étudier les vignes de leur canton. Toutes les variétés s'y trouvent sous les noms qu'elles portent dans le second tableau mais rangées dans un ordre systématique. »
- 13 Le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) contient dans ses archives un manuscrit inédit constitué de trois états non datés de ce Tableau synoptique (MNHN – Ms 110-1 ; Ms 110-2 et Ms 110-3) qui dresse un état des connaissances entre 1807 et 1827²¹. Parallèlement à ces travaux, il fut décidé d'entreprendre une série d'aquarelles dont une centaine a été récemment retrouvée et publiées dans un ouvrage collectif d'une grande richesse au sujet de la collection du Luxembourg et de l'identification de variétés (Collectif 2021)²².
- 14 La création de la collection du Luxembourg fut donc le troisième projet dont l'objectif de fixation de la nomenclature ne fut pas atteint. À l'inverse des précédentes, elle forme plus qu'une avancée documentaire grâce aux travaux de Bosc. Cette collection fut abandonnée en

1829 puis reprise par Jules-Alexandre Hardy, jardinier en chef du Luxembourg, à la demande du Duc de Cazes, Grand Référendaire, en 1841. Hardy écrivit alors à la Société d'Agriculture à laquelle il présentait son projet : « aucun soin n'avait été négligé pour établir dans la classification des cépages l'ordre méthodique, si difficile et pourtant si indispensable en pareille matière ; mais ces travaux devaient être perdus comme les premiers [...] ». Les demandes d'envois d'échantillons de plants de vignes depuis les départements vers la pépinière reprirent et un nouveau Catalogue de l'école des vignes de la pépinière du Luxembourg fut édité le 1^{er} février 1848.

- 15 Les travaux visant à fixer la nomenclature de la vigne continuèrent tout au long du XIX^e siècle, notamment avec les travaux d'Alexandre-Pierre Odart (Odart 1845) et de Pulliat (Mas et Pulliat 1874-1877, Pulliat 1888), et ce n'est qu'au début du siècle suivant que celle-ci fut presque définitivement stabilisée avec la publication des sept tomes de « l'Amphélographie – Traité général de viticulture » de Pierre Viala et Victor Vermorel.

Bosc L.A., 1807, Exposition faite à la Société d'Agriculture du Département de la Seine, du Plan de travail adopté par M. Bosc, Membre de l'Institut de France et Inspecteur des Pépinières, pour étudier et classer les diverses variétés de Vignes cultivées dans les Pépinières du Luxembourg, *Annales de l'Agriculture française*, 32, p. 100-125

Collectif 2021 : REDOUTÉ P.-J., BOURSIQUOT J.-M., OLLAT N., MéDEVIELLE M. et al., 2021, *Les raisins de Pierre-Joseph Redouté : des aquarelles pour l'avenir de la vigne*, Paris, Paulsen, 256 p.

GALINIÉ H., DALLOZ M., GALINIÉ -YERRE J., 2023, *Le projet de collection de vignes de Rozier et Cochin en 1774* [En ligne : <https://shs.hal.science/halshs-04133826>]

GALINIÉ H. et al., 2019, *L'enquête de Nicolas Dupré de Saint-Maur pour fixer la nomenclature de la vigne (1782-1784)*, [En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02385748>]

GALINIÉ H., LETURCQ S. YERRE J., 2019, Un mémoire de 1804 sur les cépages du Maine-et-Loire, *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire* [en ligne : <https://shs.hal.science/halshs-02156239>], 15.

GALINIÉ H., YERRE J. 2018, Le catalogue des vignes de la collection du Luxembourg à Paris en 1809, *Recherches sur l'histoire des cépages* [en ligne : <https://shs.hal.science/halshs-01962146v1>], 10.

HARDY J.A., 1848, *Catalogue de l'École des vignes de la pépinière du Luxembourg*,

Paris [En ligne : <https://www.babordnum.fr/items/show/4471>]

HERVY M.-C., 1809, Catalogue méthodique et classique de tous les arbres, arbustes fruitiers et des vignes formant la collection de l'école impériale établie près le Luxembourg... Paris.

Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96391964/f54.image.textel-image>

Exemplaire de la bibliothèque du Sénat http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/archives/Fonds_precieux_numerise/Histoire_des_Jardins/CATALOGUE_A15_taille_reduite.pdf

Exemplaire de la bibliothèque de l'université de Harvard

https://books.google.fr/books?id=6df-mAQACAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q=&f=false

JULLIEN A. 1816, Topographie de tous les vignobles connus... [en ligne : <https://books.google.fr/books?id=xvs6AAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=andr%C3%A9%20julien%201816&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiUg6nVpIvqAhWIBWMBH-SIfDs8Q6AEIKDAA#v=onepage&q=andr%C3%A9%20julien%201816&f=false>]

MAS A. et PULLIAT V., 1874-1879, *Le vignoble, ou histoire, culture et descrip-*

tion, avec planches coloriées, des vignes à raisins de table et à raisins de cuve les plus généralement connues, T.3 [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1527629n>]

ODART A.P., 1845, *Ampélographie universelle ou traité des cépages les plus estimés dans tous les vignobles de quelque renom, Paris* [En ligne : https://www.google.fr/books/edition/Amp%C3%A9lographie_universelle_ou_Trait%C3%A9_de_22or1qDQaj8C?hl=fr&gbpv=1&dq=odart+amp%C3%A9lographie&printsec=frontcover]

PULLIAT V., 1888, *Mille variétés de vignes. Description et synonymies, Paris* [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k148301n/f33.item>]

SELOSSE P. (dir.), 2015, *Nomenclature au XVIII^e s. : la science, « langue bien faite », Lyon, Presses de l'Aristoche, 225 p.*

VIALA P. et VERMOREL V. (dir.), 1901 à 1905, *Traité général de viticulture, Ampélographie. T. 2 à 5.* [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6532842z?rk=107296;4>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6532246j?rk=21459;2>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6532260t?rk=150215;2>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65365603?rk=128756;0>
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6562515v?rk=42918;4>]

¹ Au cours de l'enquête CepAtlas, des dossiers relatifs aux demandes de Rozier-Cochin ont pu être recueillis dans les dépôts d'Archives Départementales du Jura, de la Gironde et du Cher. Aucune trace n'en a été retrouvée dans les autres départements visités (Figure 1). Seul le mémoire de la Franche-Comté a été retrouvé. Pour les généralités de Guyenne et du Berry,

n'ont été conservés que des échanges de correspondance (Galinié, Yerre, Dalloz 2023).

2 La collection comptait 165 lots provenant de plus d'une centaine de lieux de prélèvements pour un total de 925 introductions de plants. Les 5900 occurrences de noms mentionnés peuvent être ramenées à 2700 une fois les doublons éliminés. (Galinié et al. 2019, vue 45)

3 Au début du XIX^e siècle, la Savoie et la Haute-Savoie étaient délimitées différemment et nommés respectivement département du Mont-Blanc et du Léman. Par ailleurs le Golo et le Liamone correspondent à la Haute-Corse et la Corse-du-Sud actuelles ; les délimitations territoriales sont sensiblement les mêmes.

4 Cette différence de nombre s'explique de la façon suivante : le dossier pour l'ancien département du Mont-Blanc, aujourd'hui conservé aux Archives Départementales de la Savoie (désormais ADS), contient des envois provenant de Savoie et de Haute-Savoie.

5 CepAtlas est un programme scientifique financé par la région Centre-Val de Loire en 2020-2022. Son objectif est la publication en ligne et gratuite d'un atlas historique des cépages de France : <https://cepatlas.huma-num.fr/>

6 Géomaticienne et cartographe du programme CepAtlas.

7 La section 4 de CepAtlas prévoit de vérifier si la coprésence ancienne des cépages s'accorde avec la topographie et l'encépagement des vignobles actuels. <https://cepatlas.huma-num.fr/>

8 Archives Départementales de la Gironde (désormais ADG), 7 M 168.

9 Archives Départementales de l'Hérault (désormais ADH), 7 M 144.

10 Archives Départementales du Maine-et-Loire (désormais ADML), 7 M 72.

11 La comparaison entre les envois des communes, des cantons, des arrondissements et des récapitulatifs départementaux avec la liste du catalogue d'Hervy n'a pas permis d'établir de lien entre les premières et la seconde.

12 ADML, 7 M 72.

13 Archives Départementales de la Mayenne (désormais ADM), 7 M 271.

14 Par ailleurs deux exemplaires de la publication de 1809, l'un conservé à la bibliothèque du Sénat et l'autre à celle de l'université de Harvard, comportent de nombreux ajouts manuscrits non datés, lesquels portent le nombre des occurrences pour les seuls départements de France de 194 à 534, soit 340 entrées supplémentaires (Galinié, Yerre 2018).

- 15 ADG, 7 M 168.
- 16 Archives Départementales de la Charente (désormais ADC), 7 M 71.
- 17 Archives Départementales de la Loire-Atlantique (désormais ADLA), 7 M 113.
- 18 ADM, 7 M 271.
- 19 Archives Départementales de l'Ardèche (désormais ADAr), 7 M 66.
- 20 Archives Départementales de l'Aveyron (désormais ADAv), 7 M 127.
- 21 La transcription et la mise en ligne de ce tableau inédit dans ses trois états successifs est en préparation.
- 22 L'ouvrage traite de nombreux aspects et propose l'identification de certains plants ou raisins aux noms fantaisistes.

Français

En 1803, le ministre de l'Intérieur J.-A. Chaptal mit en œuvre la constitution d'une pépinière afin de rassembler toutes les espèces de vignes cultivées sur le territoire français. Pour cette vaste entreprise, il demanda aux préfets de lui fournir des plants provenant des divers départements viticoles de l'Empire et obtint de nombreuses réponses. Les documents conservés dans les dépôts d'Archives Départementales (copies des envois entre 1803 et 1807) ne correspondent que très peu à la collection publiée en 1809. L'ensemble de cette documentation, pour partie inédite, permet d'une part de constater la diversité des réponses envoyées par les représentants locaux à la demande du ministre et d'autre part de se rendre compte de la multitude des façons de nommer la vigne et l'ampleur du travail à fournir pour uniformiser la nomenclature. La prise en charge de la collection par Louis Bosc d'Antic en 1806 marque le début du traitement scientifique de la documentation recueillie.

English

In 1803, the minister J.A. Chaptal, in charge of agriculture, planned to gather all the different vine varieties cultivated in France in a new repository set in Paris, in the modern Luxembourg gardens by the Senate palace. The aim was to compare varieties and their local names in order to identify the real varieties, reduce their number, name them properly and select the best ones for wine making. At this end, Chaptal asked his representatives (Préfets des départements) to send plants and surveys to Paris. It appears from the kept local copies of the files that so numerous vernacular names were in use that the nomenclatural project was impossible to fulfill in the state of knowledge of the time. Nevertheless, this collection gave Louis Bosc, who was in charge of the program, the opportunity to start work on scientific grounds. His re-

cords appear to have been the basis for the future ampélographic approach to the cultivated vines.

Mots-clés

collection du luxembourg, cépage, nomenclature, ampélographie

Keywords

Luxembourg repository, vine varieties, grape names, nomenclature, ampelography

Henri Galinié

UMR 7324 (Citeres-LAT)

IDREF : <https://www.idref.fr/026879301>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000020319802>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11903935>

Jeanne Galinié-Yerre

UMR 7324 (Citeres-LAT)

Samuel Leturcq

UMR 7324 (Citeres-LAT)

IDREF : <https://www.idref.fr/059524375>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-5467-1166>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/samuel-leturcq>

ISNI : <http://www.isni.org/000000004871090X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14590515>